

CHEMIN DE LA MATURE



Les Randos de Caco

Béarn - Vallée d'Aspe

La boucle par le col d'Arras

Faisant face au Fort du Portalet, le Chemin de la Mâtüre, creusé dans la roche, est un des symboles de la Vallée d'Aspe. C'est en 1772 que cette saignée dans la montagne fut terminée. Elle avait été débutée quelques années auparavant sous les ordres de l'ingénieur Leroy, afin d'exploiter la forêt du Pacq. Les troncs extraits étaient ensuite destinés à la construction des bateaux de la Marine Nationale.

Le Col d'Arras (1280 m.), est le parfait itinéraire de contournement. Il surplombe le Chemin et offre un panorama splendide.

En quelques mots

Randonnée accessible de mai à octobre. Il est conseillé de faire cette randonnée par beau temps, l'itinéraire pouvant être glissant. Les randonneurs devront se montrer vigilants tout le long du chemin :

Niveau de randonnée

Moyen

Durée, Distance

Boucle de 5 heures, 10,5 kilomètres .

Localisation du départ

Latitude : 42.8989 Longitude : -0.5673

« La montagne n'est ni juste, ni injuste. Elle est dangereuse. »

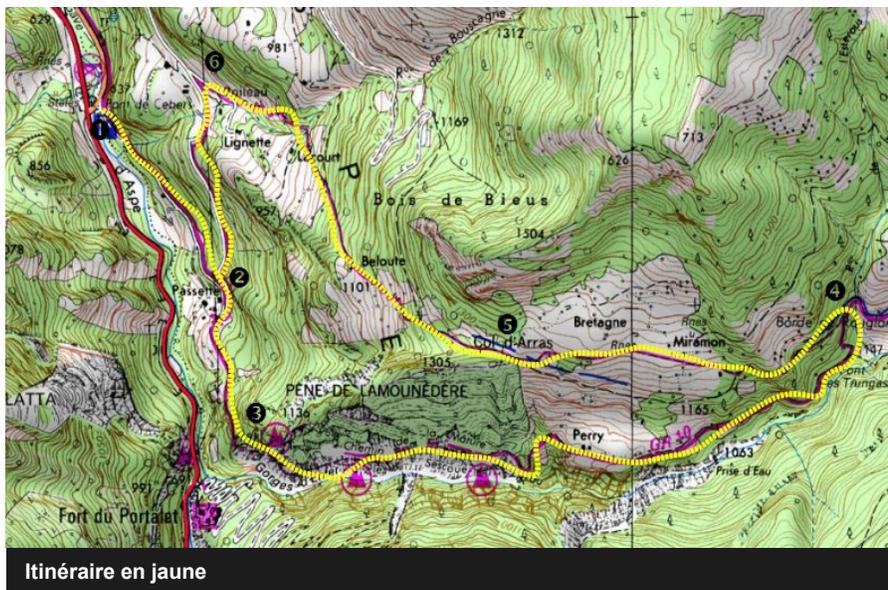
- Reinhold MESSNER



Chemin de la Mâtüre

A voir

- Fort du Portalet
- Chemin de la Mâtüre
- Gorges d'Enfer
- Forêt du Pacq
- Col d'Arras



Itinéraire en jaune

La route

Prendre la N134 en direction de la frontière espagnole. Laisser le village d'Etsaut et prendre à gauche la prochaine intersection en direction d'Etsaut justement.

Juste après le pont qui enjambe le gave, prendre à droite. Se garer juste à gauche, sur le petit parking.

Il est également possible d'accéder au sentier en poursuivant cette route. Les places ne sont pas garanties.

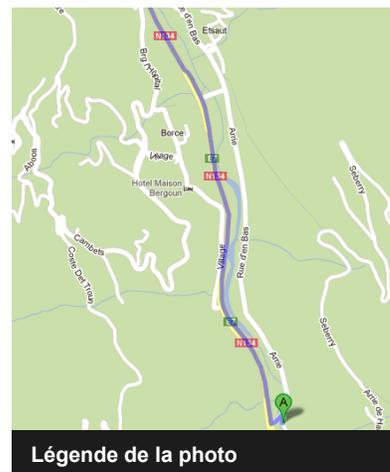
Descriptif de l'itinéraire

- ① Depuis le Pont de Cebers (point de stationnement conseillé) continuer sur le route goudronnée jusqu'à un premier lacet.
- ② Prendre alors le sentier sur la droite qui suit le GR10. Le sentier monte, toujours accompagné du balisage rouge et blanc du GR10. Il longe le précipice et suit le flanc de montagne sur la gauche.
- ③ Il poursuit, gravé dans la falaise. Le chemin quitte paroi, passe sous les buis et rentre dans les bois.
- ④ Nous arrivons à une intersection, à 150 mètres du Pont des Trungas Prendre alors le sentier qui monte sur la gauche en direction du Col d'Arras. Continuer jusqu'au Col à travers les prés.
- ⑤ Depuis le Col, continuer le sentier qui part en sous-bois. Il devient caillouteux et rejoint la route goudronnée.
- ⑥ Suivre alors la direction Pont de Cebers / Départ la Mâtire, à environ une demi heure de marche.

On retrouve alors l'intersection ②. Prendre alors à droite pour regagner le véhicule.

A savoir avant de se lancer

Lors du passage à flanc de montagne, marcher le long de la paroi et ne surtout pas se pencher. Le moindre accident se retrouve fatal et de nombreux randonneurs ont perdu la vie dans les Gorges d'Enfer. La prudence est de mise.



Légende de la photo

La Mâtüre en quelques chiffres

4 : c'est, en mètres la largeur du chemin et sa hauteur de voûte

10 : en pourcentage, le dénivelé de sa pente quasi rectiligne

900 : en mètres, sa longueur

200 : en mètres, le dénivelé entre le chemin et le gave qui serpente au pied des gorges

1772 : date à laquelle le chemin fut terminé

1870 : date du dernier chargement issu de la forêt du Pacq

3000 : le nombre d'ouvriers qui auront travaillé le bois de la forêt du Pacq

6 : le nombre de bœufs qui conduisaient les attelages. 2 devant pour tirer et 4 derrière pour freiner

5 : le nombre de personnes disparues en quinze ans sur le Chemin de la Mâtüre. C'est pourquoi il ne faut pas s'y aventurer en hiver ni par temps glissant. Il faut aussi rester près de la paroi et ne jamais se pencher.



Le Fort du Portalet depuis la Mâtüre

Le Fort du Portalet

Depuis le Chemin de la Mâtüre, on aperçoit, de l'autre côté des gorges, une étrange bâtisse fortifiée. C'est le Fort du Portalet.

Construit entre 1842 et 1870, il a été érigé pour défendre la Vallée d'Aspe des assaillants venus d'Espagne.

De nombreuses personnalités politiques y ont été incarcérées telles que Blum ou Daladier durant le régime de Vichy puis le Maréchal Pétain, après guerre.

Devenu monument historique en 2005, il est actuellement propriété privée. Des visites y sont organisées, se renseigner auprès de l'office du tourisme.



Recommandations

Appel d'urgence européen : 112

Avant de vous engager sur un itinéraire de randonnée :

- Renseignez-vous sur la météo du jour : 08 99 71 02 64 ou 32 50 ou www.meteofrance.com
- Faites votre choix en tenant compte du niveau de difficulté et de la durée de la randonnée. Prévoir les temps de pause (repas, repos, aléas...).

Conseils :

- Ne pas partir seul
- Se munir d'une carte IGN au 1:25.000 ou 1:50.000 et du topo-guide
- Mettre des chaussures crantées à tiges hautes
- Prendre un téléphone portable chargé
- Prévoir 1 litre d'eau minimum par personne, aliments énergétiques, coupe vent et vêtement chaud, couvre chef, lunettes de soleil, crème solaire, trousse à pharmacie de base et un sifflet

- Eviter de prendre un chien, sinon le tenir en laisse

- Ne pas boire l'eau des ruisseaux
- Partir tôt le matin : en hiver la nuit tombe vers 17h30, en été la chaleur peut se révéler étouffante.

Us et coutumes / Respectez les activités et les hommes :

- Certains itinéraires sont déconseillés en saison de chasse à la palombe (octobre à mi-novembre) ou en période d'écobuage (octobre à fin mars). Renseignez-vous auprès des mairies concernées.
- Refermer les barrières derrière votre passage si elles étaient fermées
- Rappporter vos déchets dans votre sac
- En zone pastorale, contourner les troupeaux et faire attention aux chiens de garde.

Mentions et Crédits

La durée de la randonnée et son degré de difficulté sont donnés à titre indicatif. En aucun cas la responsabilité de l'auteur ne pourra être engagée si un incident venait à se produire.

Crédit photos :

lesrandosdecaco.over-blog.com

Recommandations :

Soule-xiberoa.fr

Carte :

Geoportail.gouv.fr

Balilage

Balilage des sentiers	Sentier de pays et PR®	GR®
Bonne direction		
Tourner à gauche		
Tourner à droite		
Mauvaise direction		

GR® et PR® sont des marques déposées par la Fédération Française de Randonnée Pédestre.